

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD348

présenté par

M. Giraud, M. Falorni et M. Krabal

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 12, après le mot :

" technologique ",

insérer le signe et les mots :

", la multimodalité ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter la multimodalité dans la liste inscrite à l'alinéa 12 de la conduite ou du soutien de programmes de recherche que l'État doit garantir.